

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GERMAIN-DE-GRANTHAM

Procès-verbal de la réunion extraordinaire du conseil municipal tenue le lundi 17 septembre 2018, à 19:30 heures, à la salle du conseil, située au 233, Chemin Yamaska à Saint-Germain.

Sont présents : Nathacha Tessier, mairesse
Sarah McAlden, conseillère
Stéphane Gauthier, conseiller
Sylvain Proulx, conseiller

Sont absents : Patrice Boislard, conseiller
Chantal Nault, conseillère
Chantal St-Martin, conseillère

Les membres du conseil forment le quorum.

Est également présente : Nathalie Lemoine, DG

RÉSOLUTION 316.09.18

ANNULATION DE L'APPEL D'OFFRES POUR COLLECTE ET TRANSPORT DE MATIÈRES RÉSIDUELLES, MATIÈRES RECYCLABLES ET MATIÈRES ORGANIQUES

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham a publié l'avis d'appel d'offres public #GMR-CT-3MR-201808 le 20 août 2018 par l'entremise du SÉAO et portant sur la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques;

ATTENDU QUE l'ouverture des soumissions a eu lieu le 6 septembre 2018 au bureau municipal du 233, chemin Yamaska, Saint-Germain-de-Grantham, JOC 1K0;

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres prévoyaient que les soumissions seraient comparées par la municipalité sur la base du prix total de toutes les années du contrat, taxes nettes, selon l'option choisie par la municipalité;

ATTENDU QUE les soumissionnaires n'ont pas tous fourni de prix pour toutes les options que la municipalité pouvait choisir;

ATTENDU QUE le fait de ne pas pouvoir comparer les soumissions entre elles, car elles ne présentent pas des prix pour chaque alternative, constitue un motif suffisant pour recommencer le processus d'appel d'offres;

ATTENDU QUE les anomalies des soumissions reçues résultent principalement de l'ambiguïté des documents d'appel d'offres;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Germain-de-Grantham s'est réservé le droit de rejeter toutes les soumissions par le biais de l'article 10 du devis d'appel d'offres;

**Sur proposition de Sarah McAlden,
Appuyé de Sylvain Proulx,**

Il est résolu d'annuler l'appel d'offre #GMR-CT-3MR-201808.

QU'un nouvel appel d'offres soit publié conformément au règlement 600-18 sur la gestion contractuelle et le Code municipal du Québec.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Madame la mairesse, Nathacha Tessier, ayant pris connaissance des résolutions et en accord avec celles-ci, renonce à son droit de véto.

Nathacha Tessier, mairesse

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE :

L'assemblée est levée à 19 :35 heures.

Nathacha Tessier
Mairesse

Nathalie Lemoine
Directrice générale